

Vos animaux de compagnie et le coronavirus

Prenez-en encore plus soin que d'habitude ! Ils sont source de réconfort.



Vos animaux de compagnie et le coronavirus

Depuis l'allocution du président de la République, Emmanuel Macron, jeudi 12 mars, de nombreuses mesures sont prises pour éviter la propagation du virus COVID-19. Parmi elles, la fermeture de "tous les lieux recevant du public non indispensables" a indiqué le Premier ministre Édouard Philippe.

Mais les animaux doivent eux aussi pouvoir s'alimenter !

Suite à la déclaration du 16 mars, Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, a annoncé la mise en place du confinement et d'une attestation de déplacement dérogatoire. En quoi cela affecte-t-il votre quotidien avec votre animal ?

Les animaleries restent ouvertes

Avant d'aller acheter les croquettes favorites de votre chien dans votre magasin spécialisé habituel, **renseignez-vous !**

Un vent de panique a pu souffler chez les propriétaires d'animaux, mais **les animaleries restent ouvertes**. Ainsi, les jardinerie et animaleries restent ouvertes dès le lundi 16 mars. Les autorités gouvernementales ont confirmé la ré-ouverture des jardinerie, en raison de l'activité en lien avec les animaux et la vente de litière et l'alimentation. **Cependant, la décision reste libre pour chaque chaîne de magasins d'ouvrir ou non**. Ainsi, les magasins Gamm Vert restent ouverts pour la vente d'alimentation animale mais "Les horaires habituels peuvent être adaptés, nous vous invitons à contacter votre magasin avant de vous y rendre. Nous vous demandons également dans le souci du bien être commun de respecter les gestes barrières et toutes les mesures de protection sanitaire, notamment en évitant tout contact physique. Merci à tous de votre compréhension et de votre patience". Animal Factory, à Auch, horaires à vérifier mais signalés du mardi au vendredi de 10 h à 13 h.

Bruno le Maire, ministre de l'économie l'a confirmé dans une déclaration officielle : "Les animaleries et les magasins d'alimentation pour animaux resteront ouverts".

Vous n'aurez donc pas à vous inquiéter du stock d'alimentation ou de litière pour votre animal. Car si un chaîne de magasins ferme, il sera toujours possible de commander en ligne, mais les délais d'approvisionnement sont forcément rallongés, d'autant plus que les livraisons en Mondial Relay sont suspendues.

Les vétérinaires modifient leurs horaires et traitent les priorités.

Avant de vous rendre chez votre vétérinaire habituel, **renseignez-vous !**

La profession vétérinaire a été touchée à deux reprises par les annonces du gouvernement. Le 12 mars 2020, les écoles, collèges, lycées et universités ont été fermées. À ce titre, les écoles vétérinaires françaises ont renvoyé les étudiants chez eux, et été contraintes de fermer leurs différents services médicaux et chirurgicaux. Les cabinets et cliniques vétérinaires ont donc eu un net regain d'activité, compliquant leur organisation. Le 15 mars dernier, deux arrêtés ont imposé la fermeture de tout commerce non indispensables à la vie du pays. La liste fournie par le gouvernement n'inclut pas les vétérinaires, car leur mission de santé publique et animale est fondamentale. Tous les vétérinaires sont donc invités à rester ouverts dans la mesure du possible.

En pratique, de nombreux établissements sont contraints de restreindre leurs horaires, voire de procéder à certaines fermetures exceptionnelles. Chaque cabinet adopte des règles différentes mais le principe général est un travail réorganisé pour que les mesures barrières contre le Coronavirus soient appliquées.

Le passage des gens dans la salle d'attente est limité. Du coup, souvent ils attendent sur le parking dans leur voiture et un employé du cabinet va chercher leur animal. Depuis quelques jours, seules les urgences sont traitées, les opérations de convenance, comme les stérilisations par exemple, ne sont plus assurées.

Et si les opérations en urgence et la vente d'aliments pour animaux sont maintenues, **les vétérinaires doivent également répondre aux inquiétudes des propriétaires d'animaux**. Depuis quelques semaines maintenant, **des clients s'inquiètent de savoir si leurs animaux peuvent transmettre ou porter le Covid-19**. Mais "les animaux ont leur propre maladie mais n'ont pas le Covid-19. **Ils ne sont pas des vecteurs de la maladie**. En plus, il existe une **barrière d'espèce, c'est-à-dire que le virus ne devrait pas passer des animaux aux humains, et inversement.**"

Le virus ne se transmet pas entre hommes et animaux

Les refuges de la SPA se voient obligés de fermer leur porte au public - là aussi, **renseignez-vous**, chaque SPA adopte un fonctionnement particulier, les conditions ne sont pas les mêmes dans le Gers et les Hautes-Pyrénées, par exemple - et l'inquiétude monte concernant l'abandon des animaux. En effet, nombreux sont les propriétaires qui pensent que le virus peut se transmettre à leur animal. La SPA profite d'un communiqué pour faire une piqûre de rappel : Toutes les sources scientifiques, l'Organisation mondiale de la santé en tête, concordent : le Covid-19 n'atteint pas les animaux de compagnie comme les chiens et les chats, et ils ne sont pas impliqués dans la propagation de cette épidémie. L'association demande donc aux Français de ne pas céder à la panique et de ne pas croire les rumeurs.

Continuez à promener votre chien !

Muni de votre attestation de déplacement dérogatoire, après avoir coché la mention "déplacements brefs ... liés aux besoins des animaux de compagnie".

Vous pouvez sortir dans votre quartier pour faire un petit tour et permettre à votre chien de se dégourdir les pattes et faire ses besoins. Il faut simplement éviter les lieux de contact et prendre les mesures d'hygiène nécessaires. Cela sera profitable à votre animal, mais aussi à vous-même, pour l'exercice et l'oxygénation. Vous pouvez également rendre ce service à votre voisin qui est dans l'incapacité d'effectuer une telle balade.



Mais attention, ne tombez pas dans les excès ci-dessus.

Un instant de détente ... pour vous faire un peu sourire !